



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aéroport de Clermont-Auvergne

Question écrite n° 13760

Texte de la question

M. Jean Michel attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur l'incertitude autour de l'avenir du hub de l'aéroport d'Aulnat - Clermont-Ferrand. Dans une enquête récente, le quotidien régional La Montagne faisait état de l'inquiétude qui anime les industriels, élus, représentants de la CCI de Clermont-Ferrand - Issoire sur l'avenir de cet aéroport. Des rumeurs persistantes indiquent que les activités du hub pourraient être transférées sur l'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry. Près de 3 000 emplois directs et indirects sont menacés par cette incertitude. Un savoir-faire unique dans l'entretien et la maintenance des avions de trente à cinquante places avait été développé en l'espace de quatre ans, ainsi dans ce domaine à haute valeur ajoutée près de 250 emplois ont été créés. Le bassin du Massif central ne bénéficie toujours pas d'un train à grande vitesse. De plus il a souffert pendant longtemps d'un trop grand enclavement, ce qui a considérablement gêné son développement économique, même si depuis vingt ans les autoroutes A 71, A 72, A 75 et la future A 89 l'ont désenclavé. La perte du hub serait un rude coup tant pour l'image de la région mais aussi surtout pour l'emploi et son développement économique. En conséquence, il lui demande comment le Gouvernement entend concilier le développement de solidarité entre les territoires et la privatisation du groupe Air France, unique compagnie aérienne desservant tout le territoire français depuis la faillite d'Air Lib.

Texte de la réponse

La compagnie Régional CAE fait face à d'importantes pertes d'exploitation liées à sa plate-forme de correspondances de Clermont-Ferrand. Elle souhaite cependant pérenniser sa présence à Clermont-Ferrand et cherche, dans cette perspective, à trouver des remèdes aux déficits structurels qu'elle a constatés sur certaines parties de son réseau clermontois. A cet égard, Régional a engagé depuis 2002 une concertation avec les élus de Clermont-Ferrand, du département du Puy-de-Dôme et de la région Auvergne, ainsi qu'avec la chambre de commerce et d'industrie de Clermont-Ferrand - Issoire. Par ailleurs, à la demande du ministre chargé des transports, Air France et les services de la direction générale de l'aviation civile étudient, en liaison avec le préfet de la région Auvergne, les moyens de maintenir une activité élevée sur l'aéroport de Clermont-Ferrand. A ce stade, Régional s'est engagée à maintenir un noyau dur de liaisons au départ de Clermont-Ferrand, vers des grandes villes françaises et européennes. Pour sa part, la direction générale de l'aviation civile étudie dans ses aspects réglementaires et financiers la possibilité de mettre en oeuvre des obligations de service public sur certaines liaisons de cette plate-forme de correspondances et l'éligibilité de ces liaisons au fonds d'intervention pour les aéroports et le transport aérien (FIATA). Les collectivités territoriales et consulaires des villes connectées à Clermont-Ferrand doivent maintenant préciser les liaisons d'aménagement du territoire pour lesquelles elles souhaitent que des obligations de service public soient publiées. Ce choix devra évidemment prendre en compte les implications budgétaires qu'il comporte. En tout état de cause, une participation du FIATA au financement du déficit des liaisons éligibles ne pourra intervenir qu'à partir de 2004, en fonction des crédits disponibles sur le fonds, l'ensemble des crédits du fonds étant d'ores et déjà engagés en 2003. Pour prendre en compte la situation très déprimée du transport aérien au début de cette année, tant au plan mondial que domestique, Régional a été amenée à réaménager, à compter du 12 mai dernier, son réseau clermontois. Les

modifications apportées comprennent la suppression de la liaison vers Londres-Gatwick (une offre alternative a simultanément été mise en place vers Londres par une compagnie à bas coûts), le passage de trois à deux fréquences quotidiennes de la desserte de Strasbourg, ainsi que le couplage des liaisons Angoulême - La Rochelle, Marseille-Toulon, Angers-Poitiers et Montpellier-Perpignan, en remplacement des liaisons directes.

Données clés

Auteur : [M. Jean Michel](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13760

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, transports et logement

Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mars 2003, page 1729

Réponse publiée le : 18 août 2003, page 6516